

NOTE D'INFORMATION A DESTINATION DES PATIENTS

Madame, Monsieur,

Votre pharmacien vient de vous délivrer la spécialité suivante :
VITAMINE A DULCIS 25 000 U.I. POUR 100 g, pommade ophtalmique.

Nous vous informons qu'une extension de la durée de conservation de 3 mois a été accordée par l'ANSM de manière exceptionnelle pour cette spécialité.

La date de péremption mentionnée sur l'étui (10/2025) n'est donc plus d'actualité, il convient de lire 01/2026.

Date de péremption mentionnée sur l'étui	Date de péremption étendue
Exp. 10/2025	Exp. 01/2026

La date de péremption faisant référence au dernier jour du mois, le tube de Vitamine A qui vous a été délivré se périme donc **fin janvier 2026**.

Nous vous rappelons cependant qu'après ouverture, le tube doit être utilisé dans les 28 jours.

Information médicale

Pour toute question ou demande d'information médicale complémentaire, veuillez contacter notre Service d'Information Médicale.

- Par téléphone au : 0 800 00 12 89 du lundi au vendredi de 9H à 18H
- Par Email : france.infomed@abbvie.com

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez www.ansm.sante.fr ou <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



Signé électroniquement par :
 Sophie Meltzheim
 Motif : Bon pour accord
 Date : 16/10/2025 16:37:56 GMT+2

16/10/2025

Sophie MELTZHEIM

Pharmacien Responsable AbbVie